

INCONTRÔLABLES



Le 30/06/26

Ras le bol du mépris de nos dirigeants : Les ASCT vont se faire entendre !

Que ce soit sur la prime de travail, sur le déroulement de carrière, sur les conditions de travail ou sur la reconnaissance de la pénibilité, les ASCT réclament toujours des réponses de leurs dirigeants ! La période infernale que les ASCT viennent de vivre, livrés à eux-mêmes sur les trains, en pleine canicule vient confirmer le ressenti des ASCT quant à la considération que les dirigeants SNCF leur accorde.

SUD-Rail a posé la DCI nationale ci-jointe le 29 juin et nous serons reçus en réunion de conciliation le 1er juillet !



**IL EST TEMPS QUE
LES ASCT TAPENT
DE NOUVEAU DU
POING SUR LA
TABLE !**



Sud Rail

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL
SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES

Madame Lucile Quessart,
DRH SA Voyageurs
Campus SNCF Voyageurs
93633 La Plaine St Denis

A Saint-Denis, le 29/06/26

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

La situation actuelle est terriblement difficile pour les ASCT qui sont livrés à eux-mêmes dans des conditions extrêmes face aux voyageurs ulcérés des problèmes d'ordre matériel. Ceci vient rappeler s'il le fallait que le métier d'ASCT est particulier de par les multiples contraintes qu'il impose. Cette DCI est déclenchée pour que la direction prenne enfin les mesures nécessaires à la reconnaissance pleine et entière du métier d'ASCT.

Conformément à l'article 4-2 du titre II de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits (RH 0826), la Fédération SUD-Rail dépose une Demande de Concertation Immédiate couvrant l'ensemble des ASCT de la SA Voyageurs.

SUD-Rail réclame :

Sujet Prime de Travail :

1. Que la Prime de Travail des ASCT soit majorée de 20% pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2026 en signe de reconnaissance de l'engagement des ASCT pour maintenir un service aux usagers dans une ambiance de KO et alors que la période estivale est chaque année soumise à des difficultés de production (équipements des trains non respectés, problèmes de matériel, surpopulation dans les trains, gestion difficile des vélos à bord, ...).
2. L'augmentation de la Prime de Travail ASCT (CP24) de 100 € tout de suite (via l'augmentation du taux journalier de la première ligne de la prime de travail « Prime accompagnement Trains » de 5€) et la mise en place d'un calendrier pour arriver à une prime de travail mensuelle à 4 chiffres.

Sujet Déroulement de Carrière :

3. Que la direction s'engage à garantir une promotion à minima tous les 3 ans avant l'âge de 50 ans.
4. Que la direction s'engage à garantir une promotion tous les 2 ans à partir de l'âge de 50 ans.

Sujet Conditions de Travail :

5. L'arrêt de la polyvalence. Il est temps de réaffirmer que le métier d'ASCT est un métier unique quelle que soit l'activité et qu'il s'exerce à bord des trains.
6. Des engagements pour rétablir un Equilibre pro-perso qui est actuellement malmené par les modifications de commande et les NR. Sauf circonstances accidentelle et imprévisibles, les commandes prévues doivent être respectées.

Sujet Pénibilité :

7. L'élargissement du C2P aux statutaires afin de permettre aux agents de convertir les points obtenus en trimestres pour anticiper leur départ en retraite.
8. L'intégration des horaires décalés dans les critères reconnus pour alimenter le C2P.

SUD-Rail demande des décisions et engagements en urgence de la part de la SA Voyageurs sur les 8 points évoqués ci-dessus.

Veuillez agréer nos salutations.

Pour la fédération SUD-Rail :

Fabien Villedeu

Stéphane Boulade

